



Guinée



Lives and Livelihoods Fund

A DEVELOPMENT INITIATIVE BY



BILL & MELINDA GATES foundation



KING SALMAN CENTER FOR ENVIRONMENTAL RESEARCH



Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation (MATD)

Agence Nationale de l'Assainissement et de la Salubrité Publique (ANASP)

UNITE DE GESTION DU PROJET D'ASSAINISSEMENT DE CONAKRY (UGPAC)
Financement : Gouvernement Guinéen et Banque Islamique de Développement (BID)

AVIS SPECIFIQUE DE PASSATION DE MARCHÉ (Relance)

RELANCE DE L'AVIS DE PREQUALIFICATION (LIMITE AUX ENTREPRENEURS DES PAYS MEMBRES DE LA BID)

- ✓ Pays : République de Guinée
✓ Nom du Projet : Projet d'Assainissement de Conakry (PAC)
✓ Nom du Secteur : Infrastructures Sociales
✓ Brève Description des Travaux : Réalisation de Canaux Primaires, Secondaires et Tertiaires de Drainage des Eaux Pluviales, des Bassins Versants de Ratoma (28.663 ml) et de Matoto (26.954 ml)
✓ N° du financement : 2GUI 1002
✓ Intitulé du Marché : Travaux de Réalisation de Canaux de Drainage des Eaux Pluviales dans les communes de Matoto et Ratoma
✓ AOI/PM N° : 01/MATD/ANASP/UGPAC/2023

1. Le Gouvernement de la République de Guinée a reçu sous forme de prêt et de don un financement de la Banque Islamique de Développement (BID) pour financer le coût du Projet d'Assainissement de Conakry, et entend affecter une partie du produit de ce financement au paiement relatif au marché pour les Travaux de réalisation des canaux de drainage des eaux pluviales :

Allotissement	Désignation	Consistance des travaux
Lot 1	Travaux de réalisation des canaux de drainage des eaux pluviales de la commune de Matoto	<ul style="list-style-type: none"> - La construction d'un nouveau réseau de drainage en béton armé d'environ 22 550 ml dont 21 400 ml de caniveaux couverts et à ciel ouvert de forme rectangulaire et trapézoïdale et 1 150 ml des dalots de traversée des rues, - Le recalibrage d'environ 1 450 ml de réseaux existants (démolition et reconstitution d'un nouveau réseau en béton armé) dont 1 440 ml des caniveaux et 10 ml des dalots, - La réhabilitation d'environ 2 250 ml de réseaux existants en béton armé y compris le curage dont 1 940 ml de caniveaux et 310 ml de dalots. <p>Soit un linéaire total de travaux d'intervention d'environ 26 250 ml dont les dimensions varient de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - (0.5 m x 0.5 m) à (1.5 m x 1.0 m) pour les caniveaux de forme rectangulaire, - (b=1.0 m x B=2.0 m x h=1.0 m) à (b=2.0 m x B=6.0 m x h=2 m) pour les caniveaux de forme trapézoïdale se situant au niveau de trois cours d'eau naturels d'un linéaire total de 5 970 ml .
Lot 2	Travaux de réalisation des canaux de drainage des eaux pluviales de la commune de Ratoma	<ul style="list-style-type: none"> - La construction d'un nouveau réseau de drainage en béton armé d'environ 11 800 ml dont 10 950 ml de caniveaux couverts et à ciel ouvert de forme rectangulaire et 850 ml des dalots de traversée des rues, - Le recalibrage d'environ 3 400 ml de réseaux existants (démolition et reconstitution d'un nouveau réseau en béton armé) dont 3 150 ml des caniveaux et 250 ml des dalots, - La réhabilitation d'environ 5 800 ml de réseaux existants en béton armé y compris le curage dont 5 600 ml des caniveaux et 200 ml des dalots. <p>Soit un linéaire total de travaux d'intervention d'environ 21 000 ml dont les dimensions varient de (0.5 m x 0.5 m) à (2.0 m x 1.5 m).</p>

2. Les candidatures peuvent être soumises en vue de la pré qualification pour un ou deux lots. L'Agence Nationale de l'Assainissement et de la Salubrité Publique (ANASP) entend pré-qualifier des entrepreneurs et / ou des sociétés pour les travaux de réalisation des canaux primaires, secondaires et tertiaires de drainage des eaux pluviales, des bassins versants de Ratoma (28.663 ml) et de Matoto (26.954 ml). Les invitations à soumissionner devraient être lancées en **Juin 2023**.

3. La pré qualification se déroulera conformément aux procédures de pré qualification spécifiées dans les directives pour l'acquisition des biens, travaux et services connexes dans le cadre de Projets financé par la BID, Avril 2019, (les « Directives »), elle est ouverte à tous les candidats des pays qui répondent aux critères de provenance, tels que définis dans les directives.
4. Les candidats intéressés admissibles peuvent obtenir de plus amples renseignements et consulter le document de pré qualification auprès de l'Agence Nationale de l'Assainissement et de la Salubrité Publique (ANASP) dont l'adresse figure ci-après de 08h à 16h00 TU.
5. Les candidats intéressés peuvent acheter un jeu complet du document de pré qualification en français en faisant la demande écrite à l'adresse indiquée ci-après accompagnée du versement non remboursable **Deux Millions Six cents Mille Francs Guinéens (2.600.000 GNF)**.
6. La méthode de paiement sera :
 - 50% du montant seront versés au bénéfice du Receveur Central du Trésor au compte n° 41 110 71 ouvert à la BCRG ;
 - 30% du montant seront versés au bénéfice de l'ARMP au compte n° 2011 000 407 domicilié à la BCRG ;
 - 20% du montant seront versés au compte n° 2001 1000 148 – PGP – Dep SP/ UGP Projet Assain Conakry - domicilié à la BCRG
7. Le document sera adressé par retrait physique.

8. Les dossiers de candidature pour la préqualification doivent être déposés sous enveloppes cachetées et délivrées à l'adresse ci-après avant le **24 Avril 2023 à 10h 00 TU**. Ils doivent être clairement marqués « Candidature de pré-sélection pour Travaux de réalisation des canaux primaires, secondaires et tertiaires de drainage des eaux pluviales des bassins versants des communes de Matoto et de Ratoma - lot(s) N° ».

Nom du bureau : ANASP - Bô, Immeuble Kouia, 6ème étage - Quartier Almamyah - Commune de Kaloum.

Nom du Responsable : Issa DIAKITE

Numéro de Téléphone : (224) 621.12.51.16

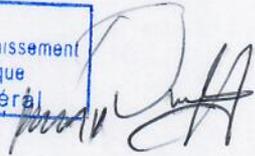
Adresse électronique : faralakopore@yahoo.fr

Contacts UGP : akbalde2014@gmail.com, sangaremamadi22@gmail.com, ibramstraore@gmail.com

Conakry le 28/ Février 2023.

Pour l'Agence d'Exécution

ANASP
Agence Nationale de l'Assainissement
et de la Salubrité Publique
Le Directeur Général



Monsieur Issa DIAKITE
Directeur Général de l'ANASP

Important : Tous les anciens soumissionnaires sont exemptés des dispositions spécifiées aux points 5 et 6 ci-dessus mais doivent obligatoirement retirer le nouveau dossier de requalification.